



Plan cardif et remboursement du prêt

Par Visiteur

Décédé en 2004 je reçois toujours des courriers sur ce plan qu'il avait contacté d'après un prêt personnel cetelem j'aimerais pour des questions de succession retrouver toutes les échéances de ce pretn) puisque sépare depuis 93 j'ai seul payé ce pret alors qu'il n'était pas a mon non mais je ne vooulais pas de prob si vous ne pouvais pas donner moi seulement l'r montant pris sur le compte bnp et la date du changement de prelevement sur loe compte credit agricole quand au plan cardif que dois je faire j'ai besoin de ses renseignements pour mon avocat car il existe une question de succesion et c'est important pour mes deux garçons qui n'ont jamais rien demandé puisque leur père ne les connaissais pas de son vivant mais les prob arrivent vous voyez très bien que l'on ne s'est jamais occupé du plan cardif

Par Visiteur

Bonjour monsieur,

Je ne comprends pas votre histoire. Qui est décédé? La succession n'a t'elle pas été réglé? S'agissant du crédit, n'y avait t'il pas une assurance décès? En effet, je ne comprends pas pourquoi vous avez continué à payer?

Avez vous contacté l'organisme de crédit afin d'obtenir les renseignements souhaités?

Bien cordialement.

Par Visiteur

C'est monsieur qui est décédé en 2004 tous les ans vous m'envoyez un récapitulatif du plan cardif que dois je faire? aucune succession n'a été faite jusque ce jour quand au pret il était terminé avant son décès mais j'ai besoin de prouver que les prelevemenrs onr été fait sur le compte de mme hainaut à compter de 93

Par Visiteur

Bonjour madame,
tous les ans vous m'envoyez un récapitulatif du plan cardif que dois je faire?

Je ne vous ai jamais rien envoyé, je comprends toujours pas.

Si je comprends bien: Votre ex ami a fait un crédit. Vous avez remboursé seule une partie du crédit. Vous aimeriez en obtenir le remboursement sur la succession de votre ex-ami décédé.

Mais pourquoi donc avez vous payée seule ce crédit alors que vous étiez séparé?

Bien cordialement.